



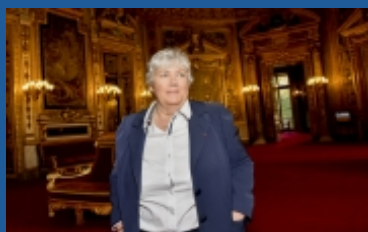
Jacqueline GOURAULT

Vice-présidente du Sénat
Sénatrice de Loir-et-Cher
Conseillère municipale et communautaire de la Chaussée Saint-Victor

LA LETTRE

ÉDITO

Mars 2015



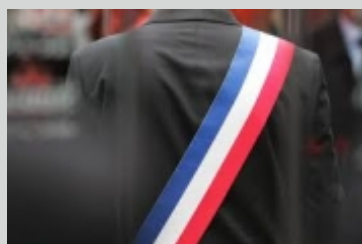
Au terme de deux années de travail législatif, nous arrivons enfin à l'adoption définitive de la loi visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat. Cette question avait été considérée comme prioritaire au cours des débats qui avaient animé les Etats Généraux de la Démocratie Territoriale en 2012, et nous avons été chargés, Jean-Pierre Sueur, Sénateur du Loiret et moi-même, de la rédaction de ce texte.

Parmi les seize mesures adoptées, deux exemples sont particulièrement importants pour les petites communes :

- l'indemnité allouée au maire dans une commune de moins de 1000 habitants sera fixée obligatoirement au taux maximal ;
 - la fraction représentative des frais d'emploi des indemnités de fonction sera exclue des revenus pris en compte pour le versement d'une prestation sociale sous conditions de ressources.
- Les nouvelles mesures de cette loi vont donner les moyens à ceux qui souhaitent découvrir l'action publique de pouvoir concrétiser avec davantage de sécurité et de sérénité leur engagement. Si on veut que les élus représentent bien notre société, il faut leur en donner les moyens.

AU SERVICE DES ÉLUS

Statut de l'élu



Cette loi sur le statut de l'élu qui vient d'être adoptée a pour objet d'aider les élus à mieux remplir leur mandat et, tout particulièrement, de faciliter l'accès aux mandats électifs pour les salariés travaillant dans le secteur privé ou exerçant des professions libérales.

Parmi les mesures importantes, voici quelques exemples significatifs :

- l'adoption d'une charte de l'élu local ;
- l'indemnité pour les maires des communes de moins de 1000 hab sera maximale automatiquement ;
- la possibilité de sanctionner financièrement l'absence des élus au sein des conseils départementaux ou régionaux ;
- la fraction représentative des frais d'emploi sera exclue dans le calcul des ressources ;
- le congé électif sera étendu aux communes de 1000 hab au moins ;
- proposer le dispositif du crédit d'heures aux conseillers municipaux des communes de moins de 3500 hab ;
- la possibilité de remboursement des frais d'aide à la personne ;
- une formation obligatoire pour les élus ayant une délégation au cours de la première année...

LIRE LA SUITE

Chemins ruraux



© Claude Doliveux

Le texte doit être maintenant examiné par l'Assemblée nationale.

Le Sénat a adopté, à l'unanimité, le 12 mars dernier, une proposition de loi visant à renforcer la protection des chemins ruraux. En effet, contrairement aux voies communales qui font partie du domaine public routier et qui sont donc inaliénables et imprescriptibles, les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune et peuvent faire l'objet d'une revendication par un propriétaire riverain.

Le Sénat a opté pour la suspension pendant deux ans du délai de prescription pour l'acquisition des parcelles comportant des chemins ruraux à compter de la publication de la loi. Il a adopté un dispositif permettant à tout moment la suspension du délai de prescription dès lors qu'une commune s'engage dans une procédure de recensement des chemins ruraux situés sur son territoire.

AU SÉNAT

Financement des lieux de culte



Le sénateur Hervé Maurey a présenté au nom de la Délégation aux collectivités territoriales un rapport visant à améliorer le financement des lieux de culte ainsi que les relations entre les élus locaux et les représentants des religions.

Il appelle à préserver le cadre fixé par la loi de 1905 de séparation des églises et de l'Etat qui, notamment, interdit le financement public des lieux de culte érigés après la loi.

Ce rapport n'entend pas non plus revenir sur les exceptions légales autorisant malgré tout une forme de financement public des lieux de culte par les collectivités territoriales.

Il propose par ailleurs que toutes les collectivités puissent apporter une garantie aux emprunts que les associations culturelles contractent pour la construction d'un nouvel édifice. Cette faculté doit être ouverte à toutes les communes et tous les départements.

Il propose de donner la possibilité de réserver dans un plan local d'urbanisme (PLU) une zone susceptible d'accueillir l'implantation d'édifices culturels.

LIRE LA SUITE

Au Sénat : un nouveau règlement



Le groupe de travail chargé de réformer le Sénat, dont je fais partie, vient de fixer de nouvelles règles pour clarifier l'exercice du mandat de sénateur, dans un souci de transparence et d'efficacité renforcées.

Les travaux parlementaires seront désormais concentrés sur trois jours - mardi, mercredi, et jeudi - afin de faciliter le travail en commissions ou en séance et la présence en circonscription. L'absence à plus de la moitié des votes solennels, ou réunions de commissions sera désormais sanctionnée financièrement. Le budget du Sénat sera consultable et fera l'objet de plus de transparence pour être accessible à tous. Tous les groupes politiques devront se constituer en associations et leurs

comptes seront publiés dès l'exercice 2015.

LIRE LA SUITE

Les vignes de Trôo



© Nicolas Derré

Quelle belle matinée que celle que nous avons passée le 7 mars dernier à Trôo ! Nous étions très nombreux autour de Jean-Luc Nexon, Maire actuel de la commune, mais aussi des anciens maires Jean-Pierre Mouret et Jacques Arlot, pour participer à cette plantation de pieds de vigne, sur les côteaux de la collégiale. Une très belle initiative de Benoît Savigny, un ancien architecte reconverti en viticulteur par amour du terroir, qui terrain après terrain, a pu reconstituer un site suffisamment grand pour planter quelques 20 000 pieds de vigne au total.

50 ans de mandat pour Gérard Crosnier à Villavard



C'est une cérémonie émouvante à laquelle nous avons assisté samedi 21 mars dernier à Villavard pour honorer Gérard Crosnier, ancien Maire et Maire Honoraire. Le Conseil municipal et son Maire actuel, Aimé Houdebert souhaitent lui rendre hommage et marquer ses 50 années de mandat de conseiller municipal, Adjoint, puis Maire et encore aujourd'hui Premier Adjoint. Salué unanimement pour sa discrétion, son efficacité, sa disponibilité, issu d'une famille engagée dans la commune depuis au moins trois générations, Gérard Crosnier porte encore aujourd'hui pour sa commune une attention de tous les instants.

CONTACT

Au Sénat

Elodie Jacquier-Laforge

15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tel : 01 42 34 27 41
E-mail : j.gourault@senat.fr

Site : jgourault.fr

Facebook :

facebook.com/pages/Jacqueline-Gourault

Permanence parlementaire

Marie-Béatrice Loiselet

Mairie Place Etienne Regnier
41260 La Chaussée Saint-Victor
Tel : 02 54 55 40 41
E-mail : j.gourault@senat.fr

Twitter : [@j_gourault](https://twitter.com/@j_gourault)